



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4.

Le Moniteur sportif de natation est un diplôme professionnel pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

La certification professionnelle du Moniteur sportif de natation est délivrée :

- soit par la voie de la formation ;
- soit par la validation des acquis de l'expérience ;
- soit par la voie de l'équivalence.

Ces modalités peuvent être combinées et cumulées entre elles.

NIVEAU DU DIPLÔME

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) **Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.**

- Code RNCP : 34061
- Code CPF : 328685
- Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Textes réglementaires en vigueur : [Décision du 21 novembre 2019 portant enregistrement dans le répertoire national des certifications professionnelles et dans le répertoire spécifique](#)

MÉTIER VISÉ

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents ;
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage ;
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages ;
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline ;
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants ;
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club ;
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club ;
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - EXIGENCES PREALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 17 ans minimum.
2. Être licencié à la Fédération Française de Natation
3. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
4. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
5. Satisfaire à un test de sécurité (voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
6. Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie (voir ci-dessous) pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre ;
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25mètres ;
- la sortie de l'eau de la victime.

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Natation Course/eau libre pour la formation

Grille de performance d'un niveau régional. La performance est effectuée selon les règles de la FINA, en présence obligatoire du CTS coordonnateur, soit sur une compétition officielle FFN, soit le jour des tests de sélection du MSN.

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Natation Artistique pour la formation

Avoir participé aux championnats régionaux au minimum. La participation est attestée par le classement officiel de la nageuse lors de la publication officielle des résultats.

Dames	EPREUVES	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1:09.50	100 NL	1:01.50
2:31.50	200 NL	2:16.50
5:17.00	400 NL	4:50.00
10:53.00	800 NL	10:03.50
20:58.50	1500 NL	19:08.50
37.00	50 Dos	32.50
1:19.00	100 Dos	1:10.00
2:49.50	200 Dos	2:33.00
40.50	50 Brasse	35.50
1:28.50	100 Brasse	1:18.00
3:09.50	200 Brasse	2:48.50
34.00	50 Papillon	30.50
1:16.50	100 Papillon	1:08.00
2:48.50	200 Papillon	2:31.00
2:53.00	200 4 Nages	2:34.50
6:05.00	400 4 Nages	5:29.00

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Water-Polo pour la formation

Avoir participé à un championnat de France jeune, 15 ans, 17 ans, N3, N2 ou N1.

La participation est attestée par l'inscription du joueur sur la feuille de match à 8 reprises minimum au cours d'une même saison sportive.

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire auprès de l'ERFAN de leur choix et selon les modalités qui lui sont propres.

Pièces à fournir, à minima, pour s'inscrire à la formation « Moniteur sportif de natation » en plus des éléments du dossier :

1. d'une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure (modèle joint au dossier) ;
2. d'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation (modèle joint au dossier) ;
3. un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation (modèle joint au dossier) ;
4. une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent ;
5. si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1 ;
6. un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 ;
7. une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins, ou une copie du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation (cette phase pourra être individuelle ou collective)
2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES COMPETENCES VISÉES

1. Prévenir et gérer des incidents et accidents ;
2. Organiser et gérer un groupe en déplacement ou en stage ;
3. Conduire en sécurité son action dans le cadre des apprentissages sportifs ;
4. Conduire en sécurité un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline ;
5. Participer à la gestion administrative et technique des pratiquants ;
6. Participer à la promotion et au développement des activités au sein d'une structure ;
7. Réaliser un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure ;
8. Accueillir un stagiaire au sein d'une structure ;
9. Accompagner un stagiaire dans sa formation au sein d'une structure.

LE PROGRAMME

Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement, chaque organisme de formation partenaire (ERFAN ou l'INFAN), est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme.

Seront abordées tout au long de cette formation, les cinq unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : ENCADRER UN GROUPE EN SÉCURITÉ

- A1 - Intervention en cas d'incidents ou d'accidents
- A2 - Prévention des comportements à risque
- A3 - Préparation d'un déplacement ou d'un stage
- A4 - Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage
- A5 - Gestion de l'organisation d'un déplacement ou d'un stage
- A6 - Réalisation d'un bilan relatif à l'accompagnement d'un déplacement ou d'un stage

UC 2 : CONDUIRE EN SÉCURITÉ DES APPRENTISSAGES SPORTIFS DANS LE CADRE DE PRATIQUES SOCIO-ÉDUCATIVES

- A1 - conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance
- A2 - Conduite d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- A3 - Évaluation d'un projet pédagogique et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs

UC 3 : S'IMPLIQUER DANS LE FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE INTÉGRÉE DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL

- A1 - accueil d'un public diversifié dans le cadre d'une structure
- A2 - suivi de différents groupes au sein d'une structure
- A3 - contribution à la gestion administrative d'une structure
- A4 - participation à la préparation et à l'organisation de manifestations
- A5 - Implication dans la promotion des activités d'une structure
- A6 - conception d'un projet d'action
- A7 - conduite d'un projet d'action
- A8 - évaluation d'un projet d'action

UC 4 : ACCOMPAGNER UN STAGIAIRE EN FORMATION AU SEIN DE LA STRUCTURE

- A1 - organisation de l'accueil du stagiaire

- A2 - transmission au stagiaire de la culture fédérale et des valeurs citoyennes et associatives
- A3 - tutorat

UC 5 : ENTRAÎNER EN SÉCURITÉ DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUE COMPÉTITIVE JUSQU'AU NIVEAU RÉGIONAL

- A1 - conception d'un plan d'entraînement, d'un cycle et d'une séance
- A2 - conduite en sécurité du plan d'entraînement et d'une séance
- A3 - évaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement



ORGANISATION DE LA FORMATION

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, **l'alternance comprend :**

- **une formation en centre :**
 - o face à face pédagogique ;
 - o formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
 - o échanges de type "retour d'alternance" ;
 - o parcours multimodaux de formation.
- **une formation en structure :** le stage en situation avec tutorat,

Dans le cadre de cette formation au Moniteur sportif de natation, le stagiaire effectue **une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures** au sein d'une structure de la Fédération française de natation. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Les groupes sur lesquels se déroule le stage en situation ont pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs dans le cadre de l'École de Natation et la pratique compétitive de niveau régional.

<p>UC 1 Encadrer un groupe en sécurité</p>	<p>UC 2 Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives</p>	<p>UC 3 S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial</p>	<p>UC 4 Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure</p>	<p>UC 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive</p>
<p>31 h centre 30 h alternance</p>	<p>66 h centre 90 h alternance</p>	<p>68 h centre 40 h alternance</p>	<p>30 h centre 20 h alternance</p>	<p>65 h centre 90 h alternance</p>

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Les modalités de suivi de la formation sont diverses et dépendent de l'ERFAN néanmoins, on peut retrouver

- L'utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Le suivi des présences à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, en distanciel et par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance le cas échéant.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un ou plusieurs entretiens personnalisés afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA PROGRESSION DE L'APPRENANT

- Résultats des évaluations formatives des compétences, des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation tant en centre qu'en alternance.
- Grilles d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grilles de certification de la Fédération française de natation

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables de la certification, une Unité Capitalisable pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale des 5 Unités Capitalisables a lieu lors d'un jury de certification national. Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables**.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC 1 : Encadrer un groupe en sécurité

Épreuve n°1 :	Test de sécurité
Épreuve n°2 :	Épreuve physique
Épreuve n°3 :	Entretien
Épreuve n°4 :	Dossier relatif au bilan de l'accompagnement d'un stage

UC 2 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives

Épreuve 1 :	Séance pédagogique suivie d'un entretien
-------------	--

UC 3 : S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial

Épreuve n°1 :	Création d'un support de communication
Épreuve n°2 :	Épreuve orale
Épreuve n°3 :	Mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique
Épreuve n°4 :	Présentation par le stagiaire de son projet d'action suivie d'un entretien

UC 4 : Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure

Épreuve n°1 :	Entretien
---------------	-----------

UC 5 : entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

Épreuve n°1 :	Séance d'entraînement suivie d'un entretien
---------------	---



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES ET DISPENSES

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des différentes équivalences et dispenses au Moniteur sportif de natation.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation du Titre à Finalité Professionnelle du Moniteur sportif de natation est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoise un ou des aménagements, il doit faire une demande auprès du référent handicap de la Fédération française de natation, **au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation ou en formation.**

Cette demande se fait via le dossier de « demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, à une formation de la Fédération française de natation » à se procurer **auprès de l'Organisme de formation partenaire ou sur le site internet de la Fédération française de natation.**

Cette décision est prise après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sur la nécessité d'aménager, le cas échéant :

- les tests d'exigences préalables;
- la formation, ou les épreuves certificatives;
- ou l'épreuve dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- la décision est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements.

La Fédération française de natation **examine la compatibilité du handicap** justifiant les aménagements mentionnés **avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme**, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.